



REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*L'Ambassadeur*

N° 2025-0410865 / PN / LC

Strasbourg, le 15 octobre 2025

*Cher* Monsieur le Député,

Le 19 mars 2025, en réponse à la question que vous lui aviez adressée, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Noël BARROT, s'est engagé à demander rapidement au Conseil de l'Europe et à son secrétaire général d'étendre l'applicabilité de la Charte sociale européenne aux départements et régions d'Outre-mer.

Le ministre délégué chargé de la Francophonie et des partenariats internationaux, M. Thani Mohamed SOILIHI, a annoncé lors d'une séance au Sénat du 8 avril 2025 que le gouvernement français s'engageait à étendre l'application de la Charte aux territoires ultramarins.

Répondant le lendemain à une question du député M. Marcellin NADEAU, M. BARROT a confirmé qu'il saisirait le secrétaire général du Conseil de l'Europe pour étendre l'applicabilité de cette charte sociale à l'ensemble de nos territoires ultramarins, afin de mettre un terme définitif à cette différence de traitement.

Ces déclarations constituent un engagement formel de notre gouvernement.

Suite à la réunion tenue le 16 juillet 2025 à Matignon sur l'extension de l'applicabilité de la Charte sociale européenne aux départements et régions d'Outre-mer, où le Cabinet du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères était représenté par le conseiller affaires globales du ministre M. Alexander MURUGASU, une étude d'impact a été confiée au ministère du travail, de la santé, des solidarités, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Nous avons bon espoir que les bénéfices de la Charte soient étendus aux départements et les régions d'outre-mer, tels que définis à l'article 73 de la Constitution du 4 octobre 1958, ainsi qu'à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Soyez assuré que nous suivons de très près ce dossier, qui est pour nous une priorité dans la perspective de la Conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne qui se tiendra à Chișinău les 18 et 19 mars 2026.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération distinguée.

*Très cordialement.*

Pap NDIAYE

Monsieur Elie CALIFER  
Député de Guadeloupe  
101 rue de l'Université  
75355 PARIS